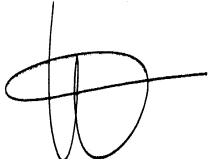


FICHE DE DÉPÔT D'UNE QUESTION PARLEMENTAIRE

Destinataire: CONSEIL
COMMISSION

FR

QUESTIONS ORALES	QUESTIONS ECRITES
Question orale avec débat (art. 108) <input type="checkbox"/> Heure des Questions (art. 109) <input type="checkbox"/>	Question écrite (art. 110) <input type="checkbox"/> Question écrite prioritaire (art. 110.4) <input checked="" type="checkbox"/>
AUTEUR(S): FLAUTRE HELENE	
OBJET: Estuaire de la Seine (à préciser)	
<p>TEXTE:</p> <p>Le port du Havre a réalisé au début des années 2000 des travaux d'extension, appelés "Port 2000" dans l'estuaire de la Seine, qui est une zone de protection spéciale telle que définie par la directive 79/409/CE et qui fait partie du réseau "Natura 2000". Dès lors, et notamment à la demande expresse de la Commission européenne, des mesures compensatoires ont été négociées en échange des 1000 ha d'espaces naturels détruits par les travaux d'extension du port.</p> <p>La participation financière de l'UE à « Port 2000 » est conditionnée à la réalisation effective de ces mesures compensatoires.</p> <p>Quelles actions la Commission européenne entend t'elle prendre pour faire respecter les engagements pris concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La fonctionnalité du reposoir de la dune laissé actuellement à l'abandon. ➤ La réalisation du banc herbeux en amont du pont de Normandie dont les travaux sont interrompus en raison de la pollution des terres aux métaux lourds. ➤ La fermeture de la route de l'estuaire qui induit une forte mortalité pour l'avifaune estuarienne. ➤ La création de véritables zones de non chasse en compensation de celles détruites par « Port 2000 ». <p>Quelles actions la Commission européenne entend t'elle prendre pour que soit mis en œuvre le plan de gestion de l'eau de la réserve naturelle, actuellement bloqué au niveau préfectoral, et qui conditionne la réalisation des objectifs de la ZPS ?</p>	
Signature(s): 	Date: 13 juin 2008